

## **LA COMMUNAUTÉ FOI ET PARTAGE**

### **LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

La réunion annuelle 2010 de Foi et Partage accepte le présent document comme nouvelle Structure Administrative de Foi et Partage. Nous sommes conscients que l'efficacité de ce document dépend de notre fidélité à son esprit et particulièrement de notre fidélité à Jésus, et de notre engagement les uns envers les autres et envers les pauvres.

Centre de l'Amour, Plantagenet (Ontario)  
Juillet 2010

*Les abréviations suivantes sont utilisées dans le document :*

*F&P : Foi et Partage*

*NA : Nord-Américain*

*CNA : Comité nord-américain*

## **1.0 COMITÉ NORD-AMÉRICAIN (Conseil d'administration de la Corporation)**

1.1 Le Comité nord-américain (CNA) est formé de :

- a) 2 coordonnateurs : l'un représentant les communautés de langue française, l'autre représentant les communautés de langue anglaise
- b) un animateur spirituel
- c) un secrétaire général nommé par le CNA
- d) un trésorier (de préférence un canadien) nommé par le CNA. (Le trésorier peut occuper une autre fonction dans le CNA.)

1.2 Les coordonnateurs NA ne devraient pas être coordonnateurs locaux.

1.3 Le CNA, autant que possible, se rencontre une fois par année en conjonction avec l'Assemblée Générale. Les affaires peuvent aussi être menées par des discussions téléphoniques, des réunions internet et/ou des communications par courriel.

1.4 Le CNA, toujours conscient de la réalité anglophone et francophone en Amérique du Nord, agit comme comité de mise en nomination des coordonnateurs.

1.5 La durée des mandats :

- a) Le mandat des coordonnateurs comme membres du CNA est de trois (3) ans (avec possibilité de renouvellement pour une période de deux (2) ans) qui doit être ratifié par l'assemblée générale. Leur mandat débute au moment où ils deviennent membre du CNA, peu importe la position qu'ils occupent.
- b) L'animateur spirituel, le secrétaire et le trésorier ont un mandat de trois (3) ans avec la possibilité de renouvellement pour une période de deux (2) ans.

## **2.0 RÔLE DES COORDONNATEURS NORD-AMÉRICAINS**

2.1 Les coordonnateurs sont responsables de convoquer et de présider les réunions du CNA, y compris les échanges électroniques.

2.2 Les coordonnateurs doivent préparer ensemble, en collaboration avec le CNA, l'assemblée générale annuelle et la retraite NA.

2.3 Le coordonnateur avec le plus d'expérience au CNA préside à toutes les réunions, à moins que les coordonnateurs n'en décident autrement.

- 2.4 Les coordonnateurs soutiennent les communautés locales, particulièrement celles de leur langue.
- 2.5 Les coordonnateurs travaillent de concert avec le secrétaire et communiquent avec les communautés locales de diverses façons, par exemple par le biais du Bulletin NA ou par courriel.
- 2.6 Les coordonnateurs collaborent avec ceux qui donnent la Parole au cours et animent des retraites NA.
- 2.7 Les coordonnateurs sont responsables, avec le CNA, des finances de la Fédération F&P.
- 2.8 Les coordonnateurs formulent et présentent une vision d'avenir pour F&P.
- 2.9 Les coordonnateurs assistent, dans la mesure du possible, aux rencontres ou retraites locales.
- 2.10 Les coordonnateurs révisent les documents qui régissent F&P afin de s'assurer qu'ils reflètent et appuient les réalités actuelles de F&P.

### **3.0 RÔLE DE L'ANIMATEUR SPIRITUEL**

- 3.1 Après consultation, les coordonnateurs invitent une personne qui connaît bien le don de F&P à être membre du comité comme animateur spirituel.
- 3.2 L'animateur spirituel est membre du CNA de F&P.
- 3.3 Attentes vis-à-vis l'animateur spirituel :
  - a) Rencontrer les évêques pour créer des liens.
  - b) Aider le CNA à demeurer fidèle au don de F&P.
  - c) Questionner le CNA dans sa manière de diriger F&P.
  - d) Participer aux réunions du CNA et à l'Assemblée Générale.

### **4.0 FONCTIONS DU SECRÉTAIRE**

- 4.1 Le secrétaire assiste à toutes les réunions du CNA et à l'Assemblée Générale. Il en garde toutes les notes et procès-verbaux dans les registres tenus à cet effet.
- 4.2 Il remplit toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les règlements de la corporation ou par le CNA.
- 4.3 Il a la garde du seau de la société, du livre des procès-verbaux et tous les autres registres de la société.

## **5.0 FONCTIONS DU TRÉSORIER**

- 5.1 Le trésorier a la charge et la garde des avoirs de la société et de ses livres de comptabilité.
- 5.2 Il tient un relevé précis des biens, des dettes, des recettes et déboursés de la société, dans un ou des livres appropriés à cette fin.
- 5.3 Il dépose dans une institution financière déterminée par le conseil d'administration, les argents et valeurs de la corporation.
- 5.4 Il fournit à la fin de chaque année financière les rapports pour Corporation Canada, le CNA et l'Assemblée Générale.

## **6.0 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NORD-AMÉRICAINNE**

- 6.1 L'Assemblée Générale annuelle NA doit être tenue une fois à chaque année fiscale, tel que requis par Corporation Canada.
- 6.2 Cette réunion peut se tenir lors d'une retraite NA ou durant une réunion du CNA ou à un moment et lieu choisi par le CNA.
- 6.3 Tous les membres de F&P sont les bienvenus à cette réunion. Une attention particulière devrait être apportée pour que tous les membres soient avisés de cette assemblée et permettre, autant que possible, la présence de plusieurs représentants des communautés locales de F&P.
- 6.4 L'ordre du jour comprend, sans y être limité : un rapport des activités de F&P nord-américain, l'acceptation du rapport financier du trésorier, la ratification des nouveaux membres du CNA et l'approbation de toutes modifications à la structure administrative.

**7.0 RÔLE DES RÉGIONS** : la structure des régions est supprimée par la présente.

## **8.0 RÔLE DU COORDONNATEUR LOCAL**

- 8.1 Le coordonnateur local fait les liens entre sa communauté F&P et la communauté globale de F&P par l'intermédiaire des coordonnateurs NA.
- 8.2 Le coordonnateur local assure le leadership afin de :
  - a) approfondir la connaissance du don de F&P dans l'Église aujourd'hui.
  - b) être le « berger » de sa communauté locale dans la planification des retraites, journées de prière et rencontres
  - c) assurer le maintien de l'esprit de F&P dans sa communauté
  - d) faire connaître le bulletin Coeur à Coeur aux membres
  - e) communiquer avec les coordonnateurs NA à propos des questions d'intérêts des communautés locales.